

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1356 rév. 7**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**CENTRE TECHNIQUE D'INSPECTIONS REGLEMENTAIRES
51 RUE DU FAUBOURG DE BOURGOGNE
45000 ORLEANS**

SIREN : 811445980

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.
A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

SERVICES / SERVICES

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1356 rév. 7

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date : 27/01/2023*

Date de fin de validité / *Expiry date : 30/06/2026*

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services,
Pole manager - Building / Industries / Services,

Validé par Olivier BUVAL

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1356 Rév. 6.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1356 Rév. 6.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1356 rév. 7

Organisme d'inspection accrédité :

CENTRE TECHNIQUE D'INSPECTIONS REGLEMENTAIRES
51 RUE DU FAUBOURG DE BOURGOGNE
45000 ORLEANS

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation(s) en vigueur :

16 - SERVICES / 16.1 - Tourisme /		
16.1.1 - Inspections relatives au classement des hébergements touristiques marchands #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
16.1.1a	Inspection des hôtels de tourisme ne nécessitant pas de visite mystère (de catégorie 1* à 3*) #	Code du tourisme (Parties législative et réglementaire) - Livre troisième - Titres I, II et III Arrêté du 29 décembre 2021 fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme et ses annexes Guide 2022 du tableau de classement en hôtels de tourisme
16.1.1b	Inspection des hôtels de tourisme nécessitant une visite mystère (de catégorie 4* et 5*) #	Code du tourisme (Parties législative et réglementaire) - Livre troisième - Titres I, II et III Arrêté du 29 décembre 2021 fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme et ses annexes Guide 2022 du tableau de classement en hôtels de tourisme
16.1.1e	Inspections des terrains de camping et de caravanage # et des parcs résidentiels de loisirs sous régime hôteliers #	Code du tourisme (Parties législative et réglementaire) - Livre troisième - Titres I, II et III Arrêté du 10 avril 2019 modifié fixant les normes et la procédure de classement des terrains de camping et de caravanage et des parcs résidentiels de loisirs

		Guide 2019 du tableau de classement des terrains de camping et de caravanage et des parcs résidentiels de loisirs Guide de contrôle camping catégorie "Aire naturelle"
16.1.1f	Inspections des meublés de tourisme #	Code du tourisme (Parties législative et réglementaire) - Livre troisième - Titres I, II et III Arrêté du 2 août 2010 modifié fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme Guide de contrôle 2022 - Tableau de classement des meublés de tourisme
16.1.1g	Inspection des auberges collectives #	Code du tourisme (Parties législative et réglementaire) - Livre troisième - Titres I, II et III Arrêté du 12 septembre 2022 fixant les normes et la procédure de classement des auberges collectives Guide 2022 du tableau de classement des auberges collectives

Section Inspection

Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à CENTRE TECHNIQUE D'INSPECTIONS REGLEMENTAIRES

IMPLANTATIONS	ADRESSE
Agence d'Orléans	51 RUE DU FAUBOURG DE BOURGOGNE 45000 ORLEANS

Date de prise d'effet : **27/01/2023**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1356 Rév. 6.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr